

TRANSMIS LE 07/10/24
REÇU LE 07/10/24
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 08/10/24
EXÉCUTOIRE LE 08/10/24

2024/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24BA46 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU COMPLEXE GYMNIQUE LUDIVINE FURNON – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE: Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24BA46 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU COMPLEXE GYMNIQUE LUDIVINE FURNON – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants, R. 2161-2 et suivants, R. 2162-1 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien régulier du complexe gymnique Ludivine Furnon,

CONSIDÉRANT la décision 24-198 du 30 mai 2024 relative à la déclaration sans suite de la procédure de consultation 24BA09 – Lot 2 Prestation de nettoyage du complexe gymnique Ludivine Furnon,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (18/06/2024), au BOAMP (16/06/2024), sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage du complexe gymnique Ludivine Furnon (n°24BA46),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres proposant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 septembre 2024 attribuant l'accord-cadre n°24BA46 à la société CLEAN SERVICE – WASH MOQUETTE,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre,

APRÈS l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 septembre 2024, de la Commission Techniques en date du 17 septembre 2024 et de la Commission Ressources et développement en date du 19 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°15 du CM du 03/10/2024 P 2/2

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage du complexe gymnique Ludivine Furnon avec la société :

- CLEAN SERVICE – WASH MOQUETTE (sise 11 rue de la Guivernone 95310 SAINT OUEN L'AUMONE)
 - o pour un montant global et forfaitaire mensuel de 4 551.07€ HT soit 5 461.28€ TTC (pour les prestations régulières) ;
 - o et pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT (pour les prestations ponctuelles, faisant l'objet de bons de commande);

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de démarrage fixée par ordre de service notifié au titulaire. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 3 : **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Le 03/10/24



Par délégation du Maire

D. ABRIEN VERBRUGHE

Acte à classer

DEL3102024Q15

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-07T15-42-51.00 (MI256014202)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241003-DEL3102024Q15-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 24BA46 - PRESTATIONS
DE NETTOYAGE DU COMPLEXE GYMNIQUE LUDIVINE FURNON -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 15 - CP - Procédure 24BA46 -
Nettoyage Ludivine Furnon.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/24 à 15:42

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 07/10/24 à 15:42

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 07/10/24 à 15:50